



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20230926-34-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°34-2023**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre (26/09/2023)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

<b>Etaient</b>	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
<b>Présents :</b>	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
<b>(23)</b>	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

**Absents représentés :** Mme SARTEUR donne pouvoir à Mme FILLASTRE, M. SENE à M. LAFRIZI, Mme CAMAGNA à Mme LECKI

**Absent non représenté :** Nadine RACAULT

**Secrétaire de séance :** M. Ahmed LAFRIZI

### Modification des membres du comité consultatif environnement

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2143-2,

**Considérant** que certains membres du comité Environnement, propreté, écologie et liaisons douces, nommés par vote du conseil municipal en 2020, ne participent plus aujourd'hui à la vie des différentes réunions du comité,

Le conseil municipal, est invité à :

- **APPROUVER** la nouvelle constitution du comité « Environnement, propreté, écologie et liaisons douces » comme suit :

Présidence	Membres collègue des élus	Membres collègue des non élus
<b>Didier WROBLEWSKI</b>	Eric SZWEC – Virginie SARTEUR – Michel RAES – François VARLET – Nelly GICQUEL	Adrien HERAUD – Jacky DESPREZ – Jean-Michel HENRION – Marylène HENRION – Daniel BELAND – O. DELICQUE – Marcel VALANCE - Francis DENOUE – Karim MECHENOUA

A. ROLDAO-MARTINS

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**